

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 36 (1974)
Heft: 11

Artikel: Possibilités offertes par des prestations personnelles et l'entraide paysanne en matière de constructions agricoles
Autor: Stuber, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Possibilités offertes par des prestations personnelles et l'entraide paysanne en matière de constructions agricoles

par Alex Stuber, architecte SIA, Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural (FAT), Tänikon TG.

Exposé présenté le 1.3.1974 lors de la 3ème Journée d'information organisée par l'ASETA.

1. Considérations introductives

Les remarquables résultats que l'on peut obtenir par la mécanisation de nombreuses phases de travaux d'extérieur de ferme ne s'avèrent réellement efficaces que si l'on arrive à supprimer en même temps les périodes de pointe et les pénibles efforts physiques inhérents aux travaux d'intérieur de ferme. En vue d'atteindre ce but, on a réalisé des bâtiments d'exploitation agricoles offrant davantage de commodités sur le plan technique et qui se caractérisent également, de plus en plus, par un degré de mécanisation supérieur. Une telle évolution structurale exige forcément aussi des améliorations sur le plan constructif. Des constatations analogues peuvent d'ailleurs être faites dans d'autres secteurs de l'économie. La suite logique de cette situation est un très important excédent de la demande par rapport à l'offre dans l'industrie du bâtiment et l'augmentation des frais de construction qui en est le corollaire. Un pareil phénomène s'accompagne en outre d'un manque d'intérêt de la part des milieux de cette industrie pour certains projets de construction. Il s'agit en particulier de ceux qui proviennent de l'agriculture, du fait qu'étant moins ambitieux, ils sont aussi moins lucratifs. L'industrie du bâtiment en retarde l'exécution pour s'occuper de plus vastes projets, ce qui désespère les services publics intéressés et naturellement aussi les agriculteurs en cause.

2. Les frais de construction

Il n'existe très certainement aucun autre secteur de l'industrie du bâtiment que celui de l'agriculture dans lequel l'importance des frais de construction influence autant les décisions à prendre pour assurer la bonne marche de l'entreprise. Aussi l'architecte compétent pour fixer les frais de construction dans ce secteur endosse-t-il généralement une

responsabilité particulière quand il s'agit de bâtiments agricoles.

En dehors de cela, on peut dire que la conception de l'exploitation, ainsi que le programme d'aménagement et le programme fonctionnel qui en découlent, jouent également un rôle décisif. La planification de la construction et les frais de construction ne doivent pas être considérés isolément, comme cela se fait encore couramment à l'heure actuelle, notamment lorsqu'on propose un nouveau système de construction pour l'étable dont le prix est particulièrement bas. Le simple exemple donné ci-après montrera de manière plus claire qu'il existe ici des limites. Si l'on renonce tout à fait à l'érection d'un bâtiment et que le produit est ainsi grevé avec le facteur zéro, on sait que les frais de production ne diminueront pas d'autant (du fait de l'inexistence de cette construction) mais que les autres éléments des frais augmenteront et que de nouveaux éléments viendront s'y ajouter. Cela aura pour résultat que les frais de production seront finalement plus élevés. La totalité de ces frais est conditionnée par un système de facteurs interdépendants dans lequel on ne peut modifier un élément que si l'influence qu'il exerce sur les autres

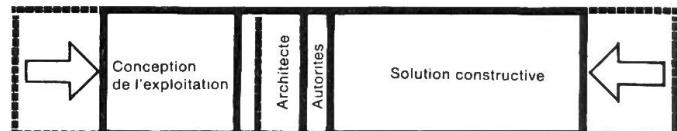
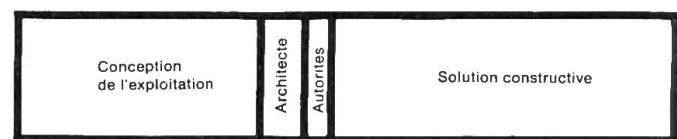


Fig. 1: En haut: influence exercée sur les frais de construction par divers facteurs. En bas: possibilités d'abaisser les frais de constructioin.

est connue. Pour l'architecte, cela signifie qu'il peut envisager une réduction d'un élément des frais seulement jusqu'à une certaine limite, c'est-à-dire jusqu'au point où il se produit une augmentation des autres éléments des frais en raison de l'interdépendance précitée. Sinon les frais de production globaux s'accroîtraient et dépasseraient leur valeur initiale.

L'interprétation de décomptes a fait apparaître que les facteurs suivants déterminent l'importance des frais de construction pour un bâtiment d'exploitation agricole (Voir la Figure 1):

2.1 La conception de l'exploitation

La diversité des méthodes de construction et des possibilités actuelles sur le plan technique exige une planification très poussée et un choix conforme au but qu'on s'est fixé. En conséquence, une production économique ou une productivité améliorée ne peut être réalisée qu'en prenant en considération certains principes ordonnateurs (simplification de l'exploitation, rationalisation de l'exploitation, etc.). A l'origine de toute planification se trouve la conception générale du domaine. Il s'agit d'une tâche qui incombe manifestement à l'exploitant, lequel doit à cet égard tenir systématiquement compte de tous les problèmes qui se posent et laisser de côté aussi bien les inspirations momentanées que les opinions préconçues.

Le **programme d'aménagement** englobe les interdépendances d'ordre géométrique qui sont conditionnées comme suit: premièrement, par la grandeur, les particularités et le mode de vie des animaux de rapport; deuxièmement, par les produits à engranger ou à ensiler, les fourrages et les machines ou instruments; troisièmement, par les installations et équipements techniques indispensables. Quelles que soient les caractéristiques propres de l'exploitation, les divers facteurs précités entrent en ligne de compte dans tous les cas. Les surfaces et volumes nécessaires sont alors calculés en additionnant ou en multipliant entre eux ces éléments de base, ce qui permet de fixer les dimensions du bâtiment à construire.

Le **programme fonctionnel** fournit des indications sur l'organisation de l'exploitation, le déroulement des divers travaux, l'emplacement et la mise en

œuvre des installations mécaniques, le système de stabulation, et ainsi de suite. Jusqu'à maintenant, on choisissait une méthode particulière pour l'exécution de chaque opération, ce qui exigeait une planification très étendue. Des améliorations et des simplifications dans la planification fonctionnelle ne peuvent être réalisées que si des blocs standards, pour des chaînes de travaux complètes, se trouvent à disposition. En outre, ces blocs doivent comporter un nombre suffisant de données techniques (temps de main-d'œuvre nécessaires, degré de mécanisation, puissances connectées, frais de revient annuels, etc.). Le programme fonctionnel offre la possibilité de fixer les rapports fonctionnels de locaux, de bâtiments ou de groupes de bâtiments entre eux à propos des déplacements de matériaux de construction et des transports de produits dans le périmètre de la ferme.

Au cas où la conception de l'exploitation exige la réalisation de mesures d'ordre constructif, il convient de se limiter à ce qui est absolument indispensable. Plus le programme fonctionnel sera simple, plus la conception du bâtiment sera également simple et moins il faudra investir de capital.

Le fait qu'on voudra construire tel ou tel local ou bien que l'on renoncera à ce projet exercera une influence déterminante sur l'abaissement possible des frais de construction.

2.2 L'architecte

C'est lui qui assume l'établissement du projet de construction et la direction des travaux. En tant que mandataire du maître de l'ouvrage, il dresse les plans, surveille l'exécution des travaux et présente le décompte. A l'heure actuelle, l'architecte se trouve contraint d'accroître ses prestations. Etant donné la réalisation presque quotidienne de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux, il s'agit en effet de donner l'extension voulue à la direction des travaux. L'essentiel de l'activité de l'architecte demeure toutefois comme jusqu'à présent l'élaboration de la conception du bâtiment en se fondant sur le programme d'aménagement et le programme fonctionnel, ainsi que le choix d'une technique de construction appropriée et d'une méthode de construction correspondant à celles qui sont adoptées dans la région en cause.

L'architecte ne doit cependant pas se borner à assumer la fonction de mandataire du maître de l'ouvrage mais s'engager aussi à tenir compte des exigences relatives à la protection du paysage et de l'environnement. On constate malheureusement que la réalisation de constructions à la fois rationnelles et esthétiques — fondée sur l'équation: fonction + construction + matériaux = type — n'est pas une chose qui va de soi. Ce qu'on voit de laid et de mal conçu dans ce domaine devrait nous servir de leçon lors de l'exécution des projets futurs. La tâche de l'architecte, soit de tenter de faire un peu mieux à l'avenir que ce qu'il a vu ici ou là, n'est toutefois pas facile. Quoi qu'il en soit, l'architecte qui envisage des mesures d'économie en ce qui touche la direction des travaux se fait du tort à lui-même.

2.3 Les autorités

Le terme «autorités» recouvre entre autres la totalité des facteurs d'ordre légal qui exercent une influence restrictive sur l'édification d'un bâtiment. Il s'agit notamment des dispositions concernant le droit de voisinage, la construction et la police du feu, ainsi que des ordonnances se rapportant à la protection du paysage et de l'environnement. Etant donné les nombreux autres éléments des frais existants, les charges financières qui découlent des prescriptions en matière de construction s'avèrent encore supportables pour le maître de l'ouvrage. On note cependant que ces charges ont une nette tendance à augmenter.

2.4 La solution constructive

La solution constructive ou réalisation de la construction est conditionnée par la méthode de construction choisie et le mode d'organisation de la construction adopté. Les exécutants dans ce domaine sont l'entrepreneur en bâtiment et les artisans. Selon la conception du bâtiment, les influences de nature physique et constructive jouent un rôle déterminé. Il appartient à l'architecte de prendre les décisions qui permettent de satisfaire aux exigences que l'on pose aux bâtiments du double point de vue fonctionnel et qualitatif. La Figure 2 montre que ces décisions peuvent dépendre de plusieurs facteurs. On y voit que les valeurs limites de la zone de

température optimale à prévoir dans une étable fermée pour vaches laitières sont conditionnées aussi bien par des facteurs d'ordre physique que d'ordre physiologique. Les économies susceptibles d'être réalisées dans cette zone sont restreintes et s'avèrent surtout possibles en combinant habilement la méthode de construction et le mode d'organisation de la construction.

3. Les méthodes de construction

La Figure 3 montre de manière schématique et simplifiée les possibilités existant dans le domaine des bâtiments agricoles quant aux méthodes de construction applicables. La préparation et l'exécution de la construction commencent par la conception de l'exploitation. Le programme d'aménagement et le programme fonctionnel qui en découlent et qu'on réalise ensuite

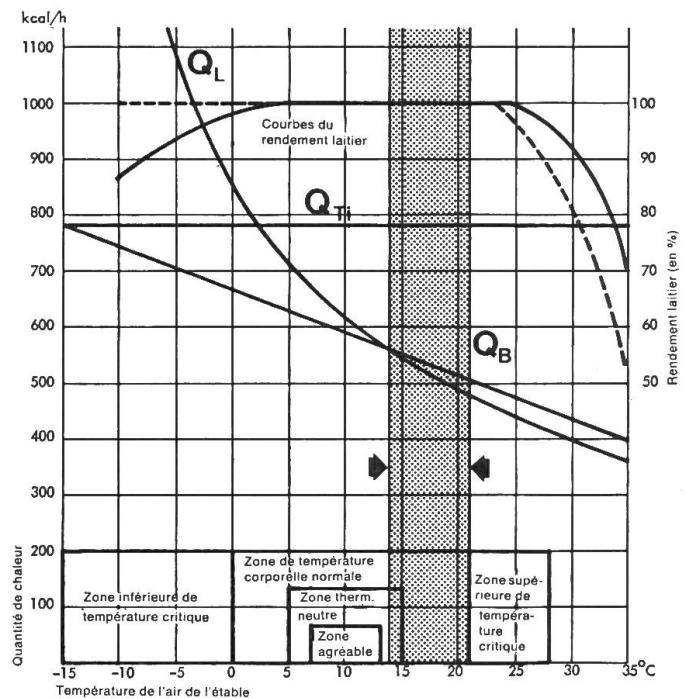


Fig. 2: Enumération des divers facteurs qui exercent une influence sur la détermination de la température optimale de l'air dans une étable à vaches laitières.

Q_L = Quantité de chaleur nécessaire pour l'absorption de 323 grammes de vapeur d'eau à l'heure avec une température extérieure de -15°C .

Q_{Ti} = Rendement thermique par vache: 780 kcal à l'heure.

Q_B = Pertes de chaleur par des éléments de construction avec une température extérieure de -15°C .

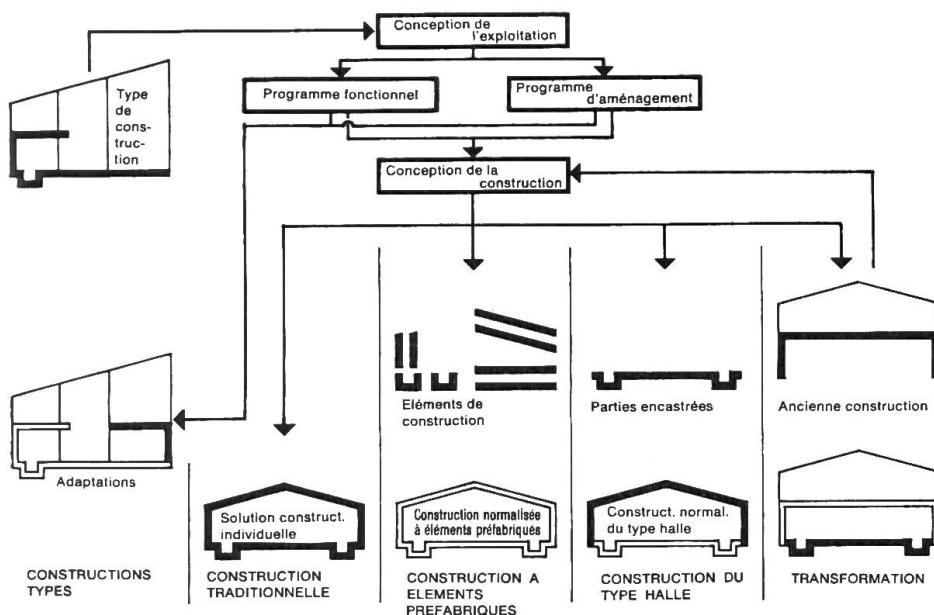


Fig. 3: Méthodes applicables pour l'édification de bâtiments d'exploitation agricoles.

se trouvent alors à la disposition du spécialiste en bâtiment en tant qu'écrits et graphiques compréhensibles devant servir de bases pour le projet de construction. Ces programmes clairement établis constituent aussi la passation de commande. Etant donné que les bâtiments représentent les agents de la production dont la durée de vie est la plus longue et qui sont les plus coûteux, une conception de la construction élaborée avec beaucoup de soin et de minutie s'avère indispensable.

3.1 Les constructions types

Une série de types de bâtiments préalablement planifiés et aussi édifiés (en partie) permet de choisir la construction la plus appropriée pour l'entreprise agricole en cause (exemple: étable à stabulation entravée pour un rang d'animaux avec fourragère sise en face du fenil). Selon les besoins, cette construction peut aussi englober la remise à machines et véhicules, les silos, la procherie, etc. En considérant la grande diversité des structures de nos domaines agricoles et les différences de leurs conditions topographiques, on constate qu'avec les quelque cent bâtiments d'exploitation agricoles édifiés par année, la grandeur de série propre à assurer une utilisation économique de ces constructions ne peut être réalisée. A relever que le type de construction représente la base de départ de la construction type. Pour qu'on puisse parler d'une construction type, il faut qu'une telle réalisation soit capable de remplir de nom-

breuses fonctions, car ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle servira de bâtiment à usages multiples. Les caractéristiques très diverses que comporte une construction type ne peuvent évidemment être mises totalement à profit dans chaque exploitation. Lorsque des bâtiments de ce genre nécessitent des modifications en vue de les adapter aux conditions du domaine en cause, la construction type représente alors une solution problématique. En outre, on court le risque que le choix d'une solution constructive déterminée soit prématuré. La planification n'aurait ainsi plus ni sens ni valeur.

3.2 Les constructions traditionnelles

L'opinion plutôt défavorable qui prévaut au sujet de la construction type peut toutefois changer dans certains cas, en particulier lorsque l'architecte dispose d'une équipe de collaborateurs (entrepreneur en bâtiment et maîtres d'état) formant un ensemble homogène et très exercé. Dans les cas où il est possible que l'agriculteur effectue des prestations personnelles lors de la construction ou bien qu'il puisse compter sur celles d'une organisation d'entraide paysanne (coopérative de construction), un bâtiment édifié selon la méthode traditionnelle est susceptible de constituer une solution beaucoup plus avantageuse.

Les constructions de conception simple qu'on voit sur la Figure 4 doivent être rangées dans la catégorie des réalisations traditionnelles.

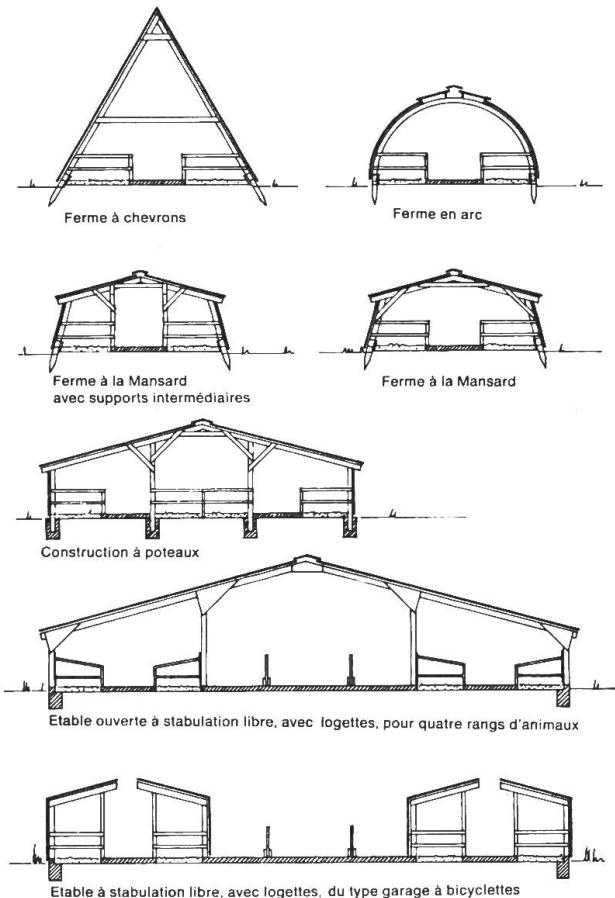


Fig. 4: Types de constructions utilitaires de conception simple susceptibles d'entrer en considération dans l'agriculture.

NB: Afin d'éviter des confusions, précisons que le mot «ferme» employé ici signifie uniquement «assemblage de pièces de bois ou de métal qui portent la faîte d'un comble».

3.3 Les constructions à éléments préfabriqués

Au contraire des constructions types, les constructions formées d'éléments semi-fabriqués à usages multiples semblent représenter une méthode qui mène davantage vers une rationalisation de la construction. Selon sa grandeur, toute unité de bâtiment agricole se compose ainsi d'un nombre plus ou moins grand d'éléments semi-fabriqués. Si l'on peut utiliser certains d'entre eux aussi bien pour l'étable à vaches que pour la porcherie et conjointement avec d'autres éléments vendus dans le commerce (coques pour mangeoires, conduites de chauffage pour l'évacuation hydraulique des déjections solides et liquides, etc.), on arrive alors à réaliser une construction économique.

L'utilisation économique d'un tel bâtiment formé d'élé-

ments standardisés qui sont fabriqués d'avance et assemblés suivant un plan préétabli exige toutefois une normalisation préalable en tant que base permettant une rationalisation effective entre la planification de l'exploitation, d'une part, et l'exécution de la construction, d'autre part. La normalisation, qui s'effectuait jusqu'à maintenant seulement dans le sens d'une uniformisation des éléments de construction et dans le cadre restreint de quelques firmes, doit se faire dorénavant sur un plan plus élevé en vue d'obtenir autant que possible une standardisation généralisée. Une telle normalisation aura ainsi une grande valeur et sera également compatible avec des prestations personnelles de l'agriculteur ou des prestations d'une organisation d'entraide paysanne.

3.4 Les constructions du type halle

La planification d'un bâtiment de ce genre se présente tout d'abord de la même façon que celle d'une construction à éléments préfabriqués. La disposition des éléments fonctionnels (schémas de blocs) est effectuée dès qu'on a établi le programme fonctionnel et le programme d'aménagement. On choisit

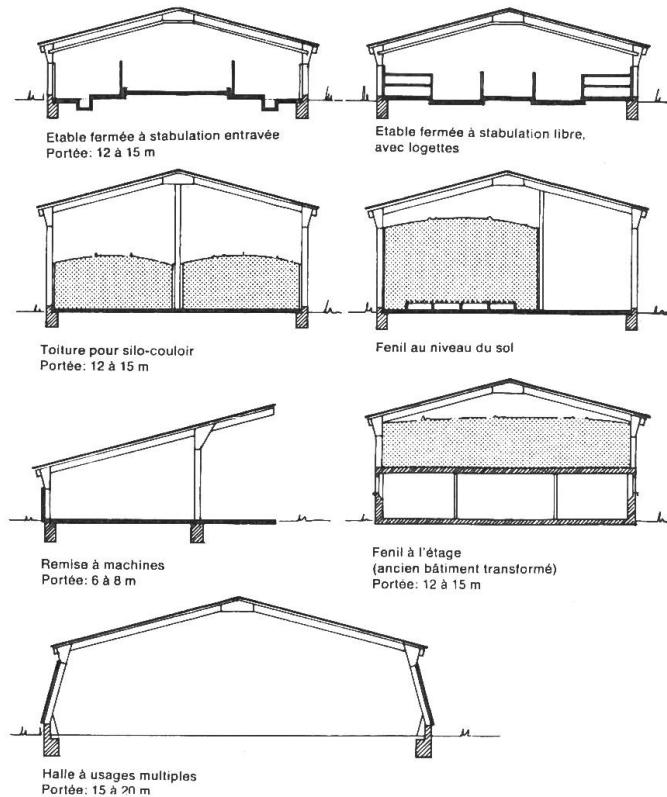


Fig. 5: Types de constructions du système à cadres rigides.

alors le type de construction qui convient le mieux pour l'exploitation en cause, en fonction de la largeur du bâtiment fixée par les programmes précités, parmi un certain nombre de modèles existant déjà. Il s'agit ici de halles entièrement achevées qui sont fabriquées en série et approuvées par les services publics compétents. Relevons en passant que de telles halles sont également employées dans l'industrie et l'artisanat. Les nombreuses constructions réussies du même genre qu'on rencontre surtout à l'étranger permettent de conclure que cette méthode offre un large éventail de possibilités à l'agriculteur pour des prestations effectuées soit par lui-même soit par une coopérative de construction.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais attirer l'attention des intéressés sur les constructions à cadres rigides, comme on les appelle (Voir la Figure 5). Cette méthode est surtout recommandée et employée en Allemagne. Les divers types de ces bâtisses étant fabriqués en série, ils semblent présenter un intérêt certain, notamment parce qu'ils permettent de renoncer à un travail manuel très pénible (clouage) sur des chantiers ne convenant pas pour les assemblages.

3.5 Transformation du bâtiment d'exploitation existant

De nombreuses exploitations agricoles comportent des bâtisses qui sont dépassées du point de vue fonctionnel mais qui peuvent très bien être encore utilisées, moyennant des transformations appropriées, en raison de leur bon état. Comparativement au bâtiment du type halle, leur planification se fait de manière inverse dans la dernière phase. C'est-à-dire que la disposition et la mise en place des éléments fonctionnels se font en tenant compte des particularités du bâtiment à transformer (rapport des volumes). L'optimum n'est atteint que dans de très rares cas et la transformation d'un ancien bâtiment pose au planificateur de plus rigoureuses exigences qu'une nouvelle construction. En dépit de cela, il vaut généralement mieux que des bâtiments existants, qui occasionnent des frais annuels fixes, soient rendus plus productifs grâce à des modifications adéquates. Si l'examen sérieux de l'intérêt présenté par une transformation donne un résultat négatif, il faut alors abandonner le projet d'amélio-

ration. Par ailleurs, il n'est guère besoin de souligner que les transformations à effectuer dans d'anciens bâtiments offrent de nombreuses possibilités pour des prestations de l'agriculteur ou d'une organisation d'entraide paysanne. On les considère d'ailleurs comme allant de soi, généralement parlant.

4. Organisation de la construction

Dans de nombreux cas — l'exception confirme la règle — l'édition de constructions agricoles se caractérise par des improvisations et la réalisation de certaines bâtisses «bricolées» nécessiterait normalement leur démolition, ce qui serait ruineux. C'est la raison pour laquelle l'exécution de prestations personnelles ou le recours à une coopérative de construction exige une bonne organisation et une conduite des travaux sans défaillances si l'on veut réaliser un bâtiment dûment planifié, qui donne

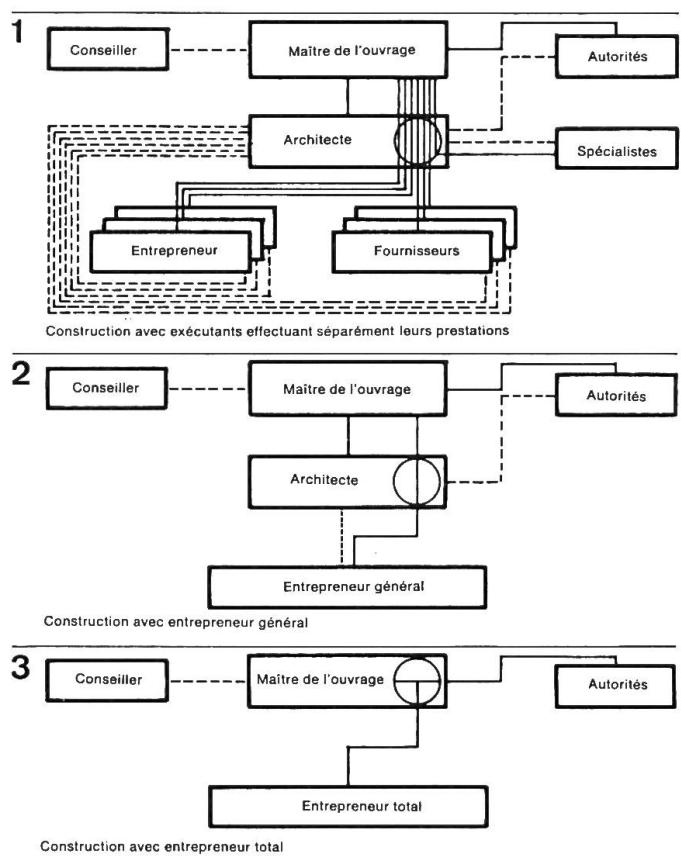


Fig. 6: Organigrammes où il n'est pas tenu compte de prestations personnelles et collectives en matière de construction.

satisfaction à tous points de vue, en lieu et place d'une construction mal faite.

L'emploi de nouvelles techniques et méthodes, ainsi que de nouveaux matériaux de construction, a entraîné d'importants changements dans l'industrie du bâtiment au cours de ces dernières années. De nouveaux modes d'organisation pour la planification et l'exécution des travaux ont provoqué — également dans le secteur des constructions agricoles — la rupture des rapports traditionnels existant entre le maître de l'ouvrage, l'architecte, le spécialiste, l'entrepreneur et les artisans.

On a sous-estimé et surestimé les modes d'organisation respectivement anciens et nouveaux, ce qui a souvent créé des difficultés au maître de l'ouvrage, en tant que mandant, au moment où il devait prendre des décisions.

4.1. Modes d'organisation de la construction sans prestations personnelles ni collectives

Les organigrammes de la Figure 6 montrent tout d'abord le mode d'organisation traditionnel de la construction avec des exécutants effectuant séparément leurs prestations, puis le mode d'organisation avec un entrepreneur général et celui qui prévoit un entrepreneur total.

L'entrepreneur général assume l'exécution de tous les contrats d'ouvrage, de livraison et d'achat. Il conclut un contrat d'ouvrage avec le maître de l'ouvrage pour une construction «clé en main». Ce contrat comprend les engagements suivants:

- Garantie du caractère propre de l'ouvrage conformément au devis descriptif.
- Garantie de prix forfaitaires.
- Garantie de délais de construction fixes.

Il endosse ainsi une responsabilité qui doit conduire au meilleur résultat possible. A remarquer qu'un prix forfaitaire ne représente un avantage que dans les cas où l'entrepreneur général peut satisfaire à toutes les exigences d'ordre financier. Dans le cas contraire, l'entrepreneur et les artisans qu'il a chargés de l'exécution des travaux mais qu'il ne rétribue pas lui-même peuvent faire valoir leur droit de gage vis-à-vis du maître de l'ouvrage. L'intercalation de l'architecte entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur général est refusée par ce dernier dans la majorité des cas parce qu'il juge une telle solution

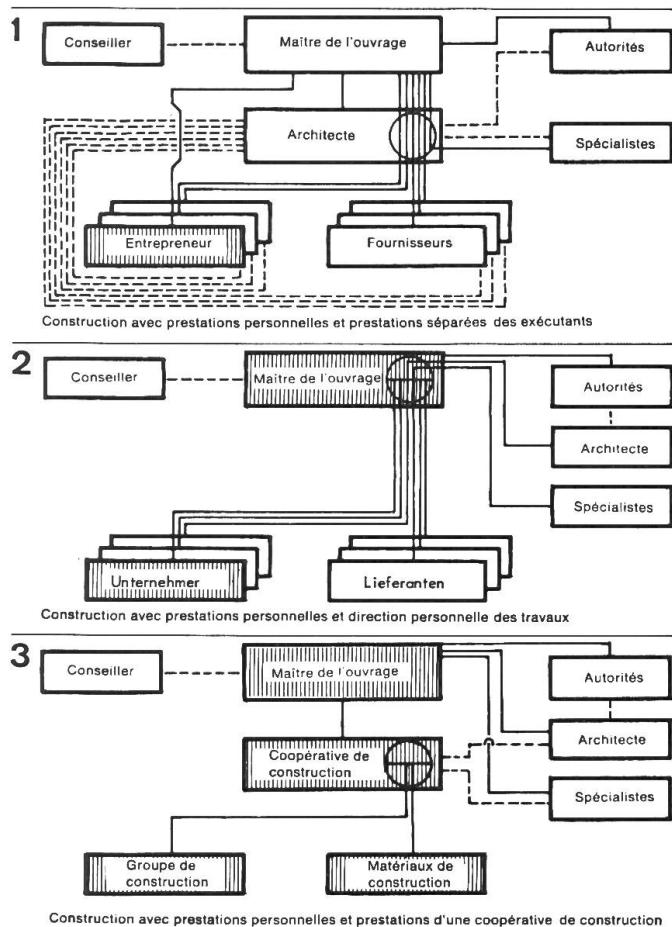
trop bureaucratique. L'architecte joue cependant un rôle important pour le maître de l'ouvrage en tant qu'organe de contrôle.

L'entrepreneur total représente la combinaison de l'architecte et de l'entrepreneur général. Ainsi le maître de l'ouvrage n'a plus qu'un seul partenaire, lequel se charge parfois aussi de résoudre le problème du financement. Il conclut un contrat d'ouvrage avec le maître de l'ouvrage. Par ailleurs, il importe peu que l'entrepreneur total, en tant que firme, exécute lui-même les travaux ou les fasse exécuter par des sous-traitants. L'entrepreneur total n'a plus affaire à un organe de planification placé entre lui et le maître de l'ouvrage. L'offre qu'il fait à ce dernier est claire et circonstanciée. Chaque poste comporte une description détaillée. Il est tenu compte de la grandeur et des buts d'utilisation du bâtiment ainsi que des désirs du maître de l'ouvrage. Les prix sont éventuellement forfaitaires. Bien que cet entrepreneur puisse tout planifier et exécuter lui-même dans certains cas plutôt rares, il assume la garantie totale des travaux des sous-traitants vis-à-vis du maître de l'ouvrage. De même que les autres exécutants, il est tenu en outre d'agir de bonne foi. Par conséquent, il ne peut pas prétendre éventuellement plus tard que le maître de l'ouvrage devait savoir si l'offre faite correspondait à ce qu'il en attendait. En tant que mandataire et homme de confiance du maître de l'ouvrage, l'entrepreneur total devait agir avec bonne foi suivant les règles établies par son association professionnelle et aussi selon des principes moraux.

4.2 Modes d'organisation de la construction avec prestations personnelles ou collectives

Lors de discussions au sujet de prestations personnelles de l'agriculteur en matière de construction ou bien de prestations d'une coopérative de construction, les interlocuteurs se prononcent en général de manière trop absolue, soit en étant tout à fait pour ou tout à fait contre. Ils ne tiennent en effet pas compte des nombreuses et intéressantes possibilités existant dans ce domaine. Les exemples de la Figure 7 ne montrent que certaines de ces multiples possibilités.

L'exemple 1 (prestations personnelles partielles de l'agriculteur) concerne le mode d'organisation tra-



de l'agriculteur, lequel devient ainsi son propre mandataire. En revanche, ce système se limite forcément à des projets de construction plutôt réduits. Par ailleurs, des transformations ainsi que et surtout l'entretien du bâtiment, peuvent être effectués très avantageusement.

L'exemple 3 (prestations personnelles partielles de l'agriculteur et prestations d'une coopérative de construction) montre la réalisation d'un projet de construction avec une organisation d'entraide paysanne. Relevons en passant que M. Kamber traitera cette question en détail dans l'exposé qu'il va présenter.

Généralement parlant, on croit que des prestations de l'agriculteur ou d'une organisation d'entraide paysanne permettent de «construire à bas prix». Ainsi qu'on peut s'en rendre compte d'après les exemples précités, le terme «à bas prix» est carrément choquant puisqu'il sous-estime la valeur des gros efforts accomplis par des agriculteurs ou des groupes d'agriculteurs. On peut même dire que la qualité des travaux que ces derniers exécutent s'avère généralement meilleure que celle de chantiers de construction dirigés par certains entrepreneurs. Par ailleurs, un personnel vraiment qualifié fait de plus en plus défaut sur ces chantiers. Si des prestations individuelles (agriculteur) ou des prestations collectives (coopérative) n'offrent pas la possibilité de construire à meilleur compte, il n'en reste pas moins qu'elles jouent un rôle éminemment utile. **Premièrement**, elles se justifient par leur importance et les possibilités de financement qu'offrent les coopératives de construction. Sans ce mode d'entraide paysanne, de nombreux projets de construction urgents n'auraient pu être réalisés, en particulier dans les régions de collines, les régions de montagne et les régions alpestres. **Secondement**, ce qui n'est pas moins important ce sont les possibilités qu'elles offrent de faire réellement des économies. Ces économies ne sont pas réalisées sur les travaux de construction proprement dits mais par la renonciation du maître de l'ouvrage à certaines exigences et désirs personnels. Un autre point sur lequel je voudrais aussi et plus spécialement attirer l'attention est que des prestations personnelles ou collectives en matière de construction ne s'avèrent vraiment efficaces que dans les condi-

ditionnel de la construction avec les rapports ordinaires entre les différents exécutants. C'est le maître de l'ouvrage lui-même qui assume la charge d'entrepreneur en bâtiment et qui effectue des prestations personnelles déterminées en fonction de ses capacités professionnelles et du temps dont il dispose. Une telle façon de procéder est adoptée pour de très nombreux projets de nouvelles constructions. Toutefois, les résultats obtenus sont plutôt problématiques et correspondent rarement à ce qu'on attendait de ce système.

Dans l'exemple 2 (prestations personnelles totales de l'agriculteur), le maître de l'ouvrage se charge non seulement des prestations personnelles mentionnées dans le premier exemple mais aussi de la direction des travaux des autres exécutants et de la coordination de l'ensemble des travaux. Une telle solution exige un large éventail de connaissances professionnelles théoriques et pratiques de la part

tions suivantes: si on les exécute fidèlement et soigneusement selon un mode d'organisation accepté par tous les participants; si les buts sont clairement définis et fixés; si l'on maintient une discipline et que tous s'y soumettent; si chacun est prêt à faire au besoin quelques sacrifices. Dans un autre ordre d'idées, il convient de relever en toute franchise que les publications consacrées aux constructions de conception simple, aux méthodes de construction simplifiées, etc., ne peuvent être utiles qu'au début et seulement dans une certaine mesure. A

noter que les agriculteurs faisant partie d'une organisation d'entraide paysanne, en l'occurrence une coopérative de construction, ne se trouvent pas dans une situation enviable. Cela concerne plus particulièrement ceux qui sont actifs, car leur capacité de résistance est fortement mise à contribution. Par ailleurs, l'essentiel pour eux n'est pas de posséder des connaissances professionnelles étendues aussi bien théoriques que pratiques, mais plutôt de s'acquitter d'une obligation morale et de faire preuve d'un certain dévouement.



**7-22 septembre 1974
halle 9 - stand 944
Comptoir suisse Lausanne**

-
- Nos charrues monosoc «**Rasemotte**»; 2 grandeurs bisocs et trisocs «**La Royale**» avec déclenchement par corps
 - Chargeuses hydrauliques, sur 3 roues et sur 3 points
 - Hâche-paille ou maïs **Taarup**, portés ou traînés
Tracteurs et autres machines agricoles
-

Paul **Henriod** s.à r.l., 1040 Echallens **VD** Tél. (021) 81 18 81 - 82
succursale à 1562 Corcelles / Payerne Tél. (037) 61 42 50

Hürlimann

Premier parmi les meilleurs